

RIALTO MEMO :

LES PERSONNELS N'EN VEULENT PAS !

Dès le 19 septembre 2016, la CGT Finances Publiques alertait les personnels sur les dangers de l'application RIALTO MEMO, avatar de RIALTO Investigations que la DG s'était vue contrainte d'abandonner du fait de sa non utilisation par les personnels.

Dans le même temps, la CGT s'adressait au DG pour l'avertir de la nocivité de cette application informatique sur les conditions de travail. Pourtant la décision unilatérale était prise. Il fallait passer en force, et vite.

Bien qu'inscrite à l'ordre du jour des CT locaux et des CHSCT, et selon une pratique désormais habituelle à la DGFIP, la mise en place de RIALTO MEMO n'a pourtant fait l'objet d'aucun dialogue social digne de ce nom. En définitive, le plan déroulé dans la note du 22 juillet 2016 trouve son application début 2017 et ce sans aucune concertation avec les principaux intéressés : les personnels.

La note précisait que cette application devait être généralisée dans toutes les brigades de vérifications à compter du 1er janvier 2017. Notes de services locales et formations professionnelles au pas de charge dès fin 2016..., la machine était en route !

Or, c'était sans compter sur le professionnalisme des vérificateurs et vérificatrices et leur esprit pratique et « critique ». Les formations ainsi dispensées ont laissé certains circonspects sur l'utilité de l'outil mais ont aussi largement mécontenté les autres.

Certaines directions locales ont insisté sur le caractère OBLIGATOIRE de l'utilisation de RIALTO MEMO, directives et notes de service à l'appui. Pour exemple, un message envoyé par un chef de brigade soucieux de respecter scrupuleusement « les consignes » : « Comme vous ne pouvez l'ignorer, l'application MEMO est entrée en vigueur au 01/01/2017 et son utilisation est obligatoire. Vous avez tous bénéficié d'une formation. Par voie de conséquence je vous invite à servir cette application pour tous les dossiers engagés à compter du 01/02/2017. Dans l'hypothèse où cette dernière ne serait pas servie, une mise en garde personnalisée vous sera adressée. »

En revanche, dans bon nombre de directions, c'est encore l'expectative. De fait, la pétition intersyndicale lancée en fin d'année 2016 rencontre depuis quelques semaines un succès grandissant et des centaines de collègues s'engagent vers la non utilisation de RIALTO MEMO.

(Pour celles et ceux qui veulent suivre le mot d'ordre intersyndical de ne pas servir RIALTO MEMO, la CGT vous propose de répondre la phrase suivante à votre chef de service :

« Conformément au mot d'ordre de l'intersyndicale, je n'utiliserai pas l'application RIALTO MEMO. Je considère en effet que la généralisation de cette application ne va apporter aucune amélioration à la qualité de mon travail, mais va en revanche alourdir de façon significative le temps consacré à des tâches matérielles au détriment des investigations nécessaires à un contrôle fiscal de qualité. »

ÉTAT DES LIEUX DES DIRECTIONS REFUSANT L'UTILISATION DE RIALTO MEMO

D'ores et déjà les DIRCOFI Sud-Pyrénées, Sud-Ouest, Sud-Est et Rhône-Alpes-Bourgogne ont entamé un processus massivement suivi de non utilisation de l'application RIALTO MEMO : ce sont plus de 80% des vérificateurs et des vérificatrices qui ont signifié leur refus d'utiliser ce nouvel « outil ». Dans les DIRCOFI Île-de-France, Nord et Ouest, les sections syndicales rencontrent les personnels et appellent à débattre de la non utilisation de RIALTO MEMO.

En DRFiP, la pétition est signée à plus de 80% dans le Rhône et largement signée à Paris (près de 300 vérificateurs et A PCE) et en Seine Saint-Denis (60 vérificateurs et A PCE). Le ras-le-bol des collègues des services vérificateurs grandit dans les directions locales, comme la Haute-Corse avec 80 % de signataires, les Bouches-du-Rhône, la Vienne.

Chaque semaine qui passe voit de plus en plus de collègues convaincus de l'inutilité de cette application mêlant lourdeur, chronophage et traçabilité malsaine, installant encore un peu plus de défiance dans les relations quotidiennes de travail au sein des services de contrôle (Brigades DIRCOFI Départementales et Pôle de Contrôle Expertise).

La mission de contrôle consiste à lutter contre la fraude fiscale, à mettre à jour des comportements frauduleux, à dissuader, réprimer et assurer des rentrées budgétaires. Or, cette mission est de plus en plus difficile à réaliser, tant sur le plan du comportement des contribuables que du contexte antifiscal alimenté notamment par les « politiques ». Dès lors, un logiciel contraignant et chronophage est insupportable au quotidien ; l'aspect infantilisant de devoir constamment faire et refaire pour justifier son travail est exaspérant. De plus, la volonté sous-jacente de standardiser le travail de vérification révèle une certaine méconnaissance de la mission, qui recommande au contraire une grande adaptabilité des investigations. Enfin, l'outil « méthodologie » ne saurait se substituer à une formation initiale et en cours de carrière de qualité de tous les acteurs du contrôle fiscal.

En cette période d'entretien professionnel où l'utilisation de RIALTO MEMO pourrait être un des objectifs majeurs fixé pour 2017, la CGT appelle l'attention de tous et toutes sur cette application. L'augmentation des tâches administratives ainsi générée va obérer le temps dédié à la vérification et ce travail supplémentaire va rendre plus difficile le rendu du programme.

- ▶ Au moment où la régionalisation du Contrôle fiscal implique déjà des mobilités forcées,
- ▶ Au moment où les règles de gestion et d'affectation sont brutalement modifiées et où le bilan de compétence est avancé par la DG pour, in fine, valider (ou invalider) tous les 5 ans l'affectation des vérificateurs sur leur poste, mettant ainsi gravement en cause leur stabilité professionnelle et géographique,
- ▶ Au moment où la formation professionnelle est sérieusement mise à mal par la DG, qui veut individualiser la formation par métier, pour mieux en raccourcir la durée,
- ▶ Et alors même que de nombreux CHS-CT, après celui de Haute-Garonne, ont démontré dans leurs avis la lourdeur de l'application RIALTO MEMO et ses conséquences pathogènes sur les agents,

...obliger à l'utilisation de RIALTO MEMO -et la fixer dans les objectifs professionnels- serait inadmissible et retenu comme une provocation !

Les vérificateurs sont des agents comme les autres et ne refusent pas de « rendre des comptes », mais ils exigent une traçabilité des dossiers de Contrôle Fiscal Externe protectrice, pratique, et non pas lourde et infantilisante.

CE N'EST QU'UN DEBUT, AMPLIFIONS LA MOBILISATION !

Il faut retirer l'application RIALTO MEMO ! Signons la pétition !

**Pour changer les choix politiques qui ont décidé de l'austérité pour la DGFIP,
Engageons-nous dans la grève intersyndicale du 7 mars !**